V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8305 — Rockwell Collins/B/E Aerospace)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 82/05)

1. Le 8 mars 2017, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Rockwell Collins (États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise B/E Aerospace (États-Unis), par achat d'actions. Le même projet avait déjà été notifié à la Commission le 2 février 2017, mais la notification avait été retirée le 15 février 2017.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Rockwell Collins: fabrication et fourniture de solutions aéronautiques et de solutions intégrées pour les applications commerciales et gouvernementales. Au nombre de ses principaux produits figurent l'avionique du poste de pilotage, l'électronique de cabine, les communications, la simulation, la formation et la gestion de l'information pour les avions commerciaux et les avions d'affaires;

— B/E Aerospace: fabrication et fourniture d'équipements pour cabines d'avion (sièges, systèmes d'éclairage, systèmes d'oxygène, équipements pour la préparation et le stockage des repas et des boissons, systèmes de cuisine, systèmes sanitaires modulaires, etc.).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8305 — Rockwell Collins/B/E Aerospace, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).